

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

2021-03-01

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 1^{er} mars 2021 à 19 h par visioconférence

SONT PRÉSENTS les conseillères mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENT Paul Conway, adjoint à la direction

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance du conseil à huis clos
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2021
5. Période de questions
6. Modification du taux d'intérêt
7. PIIA - 4626, chemin de Capelton
8. Demande d'autorisation à la CPTAQ - 30, route 143
9. Règlement 2021-02 zonage - adoption
10. Règlement 2021-03 compteurs d'eau - adoption
11. Règlement 2021-04 prévention incendie - avis de motion
12. Règlement 2021-04 prévention incendie - dépôt
13. Entente Sherbrooke - écocentres 2021-2026
14. Rapport annuel en sécurité incendie 2020
15. Nomination des membres du CCU
16. Pont piétonnier de la Vallée Massawippi
17. Offre d'achat d'une partie du lot 4029651 chemin Laprise
18. Centre canin de l'Estrie
19. Les amis de l'école de Waterville – demande d'appui
20. Demande de coupe d'arbre – lot 4 204 159
21. Escalier extérieur - salle Hillcrest
22. Adoption des comptes à payer
23. Correspondance
24. Divers
25. Clôture de la séance

21-03-01.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

21-02-01.02

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité du Canton de Hatley siège en séance ordinaire ce 1^{er} mars 2021 par visioconférence.

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et son plus récent renouvellement par le décret 141-2021 du 24 février 2021, et ce jusqu'au 5 mars 2021;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire sont établies par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

D'AUTORISER l'enregistrement vidéo de la séance du conseil ainsi que sa diffusion sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} FÉVRIER 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 1^{er} février 2021 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.05

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question 1

Depuis décembre 2020, le trafic de VTT sur le chemin Smith est devenu très dérangeant. Ces véhicules, conçus pour rouler en piste, sont très bruyants sur les chemins publics. Cela nuit beaucoup à notre quiétude et va à l'encontre des raisons pour lesquels nous avons choisi de vivre ici. Quelles sont les actions qui vont être entreprises pour régler cette situation?

Merci! François Côté

21-03-01.06

MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT

ATTENDU les circonstances particulières entourant la pandémie de coronavirus (COVID-19) et les mesures exceptionnelles qui en découlent;

ATTENDU QUE le conseil souhaite agir afin de minimiser les impacts financiers pour les contribuables;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal permet au conseil de modifier les taux d'intérêt applicables aux versements de taxes en souffrance;

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

DE MODIFIER temporairement le taux d'intérêt pour le fixer à 0% sur les deux premiers versements, dont les échéances sont le 26 février et le 27 avril, et ce, jusqu'au 31 mai prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.07

PIIA – 4626, CHEMIN DE CAPELTON

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 4626, chemin de Capelton, soit le lot 4 090 490;

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU QUE**

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le projet de construction situé au 4626, chemin de Capelton, lot 4 090 490.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.08

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – 30, ROUTE 143

ATTENDU QU'une demande d'autorisation est faite auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec quant au lot 4 029 917 situé au 30 Route 143;

ATTENDU QUE la demande consiste à permettre la construction d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QU'une autorisation pour le déplacement d'une résidence a été autorisée sous la décision 320009;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale sur lot 4 029 917 situé au 30 Route 143.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.09

RÈGLEMENT 2021-02 ZONAGE - ADOPTION

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2000-08 a été donné lors de la séance du 11 janvier 2021 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU la consultation publique écrite tenue du 14 au 31 janvier 2021, en conformité avec les recommandations ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE le deuxième projet du Règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2000-08 a été adopté le 1^{er} février 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le Règlement 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.10

RÈGLEMENT 2021-03 COMPTEURS D'EAU - ADOPTION

ATTENDU QUE le règlement 2017-05 concernant les compteurs d'eau est entré en vigueur le 6 juin 2017;

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE le règlement 2017-16 modifiant le règlement 2017-05 concernant les compteurs d'eau est entré en vigueur le 9 janvier 2018;

ATTENDU QUE l'avis de motion du règlement 2021-03 a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé pour fins de présentation lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 2021-03 modifiant le règlement 2017-05 concernant les compteurs d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.11

RÈGLEMENT 2021-04 PRÉVENTION INCENDIE – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par.....que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2021-04 uniformisé sur la prévention des incendies.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

21-03-01.12

RÈGLEMENT 2021-04 PRÉVENTION INCENDIE – DÉPÔT

Conformément à l'article 445 du Code municipal.....dépose le projet de Règlement 2021-04 uniformisé sur la prévention des incendies.

Une copie du projet peut être obtenue en contactant le bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité.

21-03-01.13

ENTENTE SHERBROOKE ÉCOCENTRES 2021-20256

ATTENDU QUE l'entente avec Sherbrooke autorisant les citoyens du Canton de Hatley à utiliser les services des écocentres de la Ville aux mêmes conditions et aux mêmes tarifs que les citoyens de Sherbrooke prend fin le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE la nouvelle proposition d'entente de Sherbrooke prévoit une contribution financière calculée en fonction du taux annuel par visite et du nombre de visites aux écocentres par des utilisateurs provenant du Canton de Hatley;

IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente avec Sherbrooke autorisant les citoyens du Canton de Hatley à utiliser les services des écocentres la Ville aux mêmes conditions et aux mêmes tarifs que les citoyens de Sherbrooke pour les années 2021 à 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.14

RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE 2020

ATTENDU QUE la Direction régionale en sécurité incendie oblige chaque municipalité à entériner son rapport annuel en sécurité incendie;

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté est responsable de compiler les données des municipalités locales à transmettre à la Direction régionale;

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

D'APPROUVER le rapport annuel en sécurité incendie 2020 de la municipalité du Canton de Hatley préparé par la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la municipalité régionale de comté Memphrémagog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.15

NOMINATION DES MEMBRES DU CCU

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme en conformité avec le règlement n° 2014-16 relatif à la composition d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont en alternance des mandats de deux (2) ans comme prévu à l'article 2.6 du règlement n° 2014-16;

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

DE NOMMER Mme France Lévesque et [REDACTED] membres au comité consultatif d'urbanisme pour un mandat se terminant le 1er mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.16

PONT PIÉTONNIER DE LA VALLÉE MASSAWIPPI

ATTENDU QUE le Plan local de diversification et de développement 2013-2025 de la municipalité inclut le développement des sentiers de la vallée Massawippi;

ATTENDU QUE le développement des sentiers serait bonifié par la construction d'un pont piétonnier reliant les terrains municipaux de part et d'autre de la rivière Massawippi;

ATTENDU les étapes suivantes à réaliser pour le projet ainsi que les échéanciers et le budget approximatif :

Étude géotechnique	12 000 \$
Étude hydraulique	5 500 \$
Bathymétrie et arpentage	2 000 \$
Proposition du concept de pont	6 500 \$
Plans et devis	8 000 \$
Demande de C.A.	8 500 \$
Total	42 500 \$

ATTENDU QUE la proposition du plan concept du pont inclut les éléments suivants :

- évaluation de deux (2) options pour un nouvel ouvrage (pont design comme ancien pont et pont acier/bois)
- présentation en plan des options (plan design, mais pas pour construction);
- évaluation du coût de construction;
- rencontre avec la municipalité afin d'établir le concept final;

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

D'APPUYER le projet de pont piétonnier et les coûts approximatifs projetés;

D'AUTORISER la dépense à même le surplus cumulé;

D'AUTORISER la directrice générale à demander, pour et au nom de la municipalité, un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que toute autre demande d'autorisation nécessaire à l'avancement du projet;

D'AUTORISER la directrice générale à demander, au nom de la municipalité, toute demande de soutien financier pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.17

OFFRE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 4029651 CHEMIN LAPRISE

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du lot 4 029 651 dont une partie est constituée du chemin Laprise;

ATTENDU l'offre d'achat de 5 000 \$ pour la partie du lot 4 029 651 contigu au lot voisin 4 029 649, environ 1830 m²;

ATTENDU QUE ladite partie de lot pourrait être affectée à l'utilité publique, comme prévu à l'article 916 du Code civil;

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

DE REFUSER ladite offre d'achat d'une partie de lot 4 029 651.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.18

CENTRE CANIN DE L'ESTRIE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des plaintes concernant la nuisance par le bruit provenant du Centre canin de l'Estrie, situé au 3415 rue Dunant, Sherbrooke, à la limite du territoire du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE la municipalité a informé Sherbrooke de ces plaintes et de sa préoccupation par rapport aux usages autorisés dans la zone incluant le Centre canin;

ATTENDU QUE les résidences à proximité du Centre canin sont situées au Canton de Hatley et non à Sherbrooke;

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

DE DEMANDER à Sherbrooke :

- de considérer, dans son traitement du dossier, l'usage résidentiel existant dans le secteur avant l'arrivée du Centre canin;
- de définir et limiter les usages autorisés dans cette zone en précisant les activités complémentaires acceptées afin de minimiser la possibilité de nuisances par le bruit;
- de légiférer et d'appliquer les règlements de façon à corriger les principales sources de nuisances, notamment l'emplacement de la piscine à chien à l'avant de la propriété et la tenue d'événements et de rassemblements extérieurs pour les propriétaires de chiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR CANTON DE HATLEY

21-03-01.19

LES AMIS DE L'ÉCOLE DE WATERVILLE – DEMANDE D'APPUI

ATTENDU la demande de soutien de la fondation Les amis de l'école de Waterville pour la rénovation d'une partie de la cour d'école La Passerelle;

ATTENDU QUE 33 des 128 élèves de l'école La Passerelle proviennent du Canton de Hatley;

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

DE CONTRIBUER 300 \$ à la fondation Les amis de l'école de Waterville pour le projet ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.20

DEMANDE DE COUPE D'ARBRE – LOT 4 204 159

ATTENDU la demande de couper un arbre (sapin) sur le lot 4 204 159 appartenant à la municipalité et situé en bordure de la rivière Massawippi;

ATTENDU QUE l'orientation à privilégier dans la gestion forestière des propriétés municipales n'est pas établie;

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

DE REFUSER la présente demande de couper un arbre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.21

ESCALIER EXTÉRIEUR - SALLE HILLCREST

21-03-01.22

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	30 137,46 \$
Chèques fournisseurs 202100072 à 202100172	663 742.08 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU**

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 2 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

21-03-01.23

CORRESPONDANCE

- Lettre et demande d'appui d'*Unis pour la faune* concernant la gestion de la chasse aux chevreuils au Québec
- Remerciement pour le don aux paniers de l'église Ste-Élisabeth
- Félicitations pour la piste de ski de fond cet hiver (et demande de toilette portative à l'intersection de la piste et du chemin Kingdom ou accès aux toilettes de la Mine Capelton)

**ORDRE DU JOUR
CANTON DE HATLEY**

21-03-01.24

DIVERS

21-03-01.25

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, propose la clôture de la séance à 19 h.....

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Paul Conway
Adjoint à la direction